Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Rgroupement de déchets liquides sur la commune principale de l'AIOT rue Gustave Eiffel 59500 DOUAI.

La référence de votre dossier est A-3-NQQFQ0MCX et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 21/06/2023 à 19h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET **89785457600013**

Organisme : ORCE

Fonction: PRESIDENT

Personne morale

N° SIRET **52919531500021**

Raison sociale THEYS INVESTISSEMENTS

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

451 RUE LALLAING

59167 LALLAING

Signataire

Qualité : Président

Référent

Fonction : Chargée de projet

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Rgroupement de déchets liquides

Description des activités :

L'installation projetée consiste à regrouper des déchets liquides non dangereux, à savoir principalement des boues de balayage de voiries et des boues de curage. Les déchets seront dépotés sur une dalle inclinée étanche, pour subir un ressuyage naturel, à savoir une séparation des phases solide/liquide. La partie solide, en fonction des analyses, sera éliminée en Installation de stockage de déchets inertes ou en Installation de stockage de déchets non dangereux. La partie liquide sera récupérée successivement dans 4 bassins, filtrés à chaque reprise. Les eaux seront ensuite soit valorisées, soit éliminées en filière dûment autorisée. L'entreprise travaille pour améliorer le traitement de la partie solide et de la partie liquide, en vue de viser le niveau de valorisation. Le projet sera réalisé sur un site non classé à ce jour, appartenant au Groupe THEYS, et disposera d'une emprise de 2000 m2. Le site est actuellement clôturé.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : OUI

4 - Localisation

Localisation de l'installation

rue Gustave Eiffel

59500 DOUAL

X:706836

Y: 7032342

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2716	2716-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 800 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? NON

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

La partie solide, en fonction des analyses, sera éliminée en Installation de stockage de déchets inertes ou en Installation de stockage de déchets non dangereux. La partie liquide sera récupérée successivement dans 4 bassins, filtrés à chaque reprise. Les eaux seront ensuite soit valorisées, soit éliminées en filière dûment autorisée. L'entreprise travaille pour améliorer le traitement de la partie solide et de la partie liquide, en vue de viser le niveau de valorisation.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisez : extincteurs

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Il s'agit d'un process de récupération de déchets liquides. Le risque incendie est donc très improbable.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

mandat de dépôt signé.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Implantation20230531-A0 - 1-200 Global.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Implantation20230531-A0 - 1-200 Global.pdf